

Expulsion locative un bailleurs de mauvaise fois

Par Mimi, le 04/11/2017 à 13:38

Voila jai eu pleine de dificulte grossess a risque mon marie opere affaire avec mon ex penale relaxe decee d ma niece plzin de probleme jai reçue une asignation du bailleur g contacte jai explique les raison puis j les informe g trouver un cdi je suis solvable mon bailheur hlm ma informe ma dette est de 8000e dont sans apl c 900 le reste c apl iil fait reprendre le paiement 3 fois moi j lui dit j solde ma dette de 900e meme le double 1800 e de chque remis le 1 fevrier 2017 il etait content ma informer quil informe la caf de mon paiement et lapl reprend il arrete led poursuite moi je contine a payer mon cheque encaisser le 7 fevrier la commission bailleur decide maintient dans led lieu g recu courrier puis quil me proposerai un rdv le trimedtre prochain helas le 15 juin je recoit un jugement d expulsion le bailleur sociale hlm a continuer les poursuite malgre g solde ma dette part de loyer et continuer a payer loyer le bailleur de mauvaise fois na pas gnaler a la caf mes paiement g une audiance cours dapelle paris et ge dexecution pour debattre jai une protection ue jai tt les preuve jai 4 enfant un cdi

les conditions générales d'utilisation du site indiquent que les messages doivent comporter des formules de politesse et être écrits dans un français correct! votre message ne respecte pas aucune de ces conditions, ce qui le rend incompréhensible, aucun signe de ponctuation!!!